

**Assemblée communale de la commune mixte de Crémines**  
**Jeudi 3 décembre 2020 à 20h15**  
**à la halle de gymnastique de Crémines**  
**(mesures Covid-19)**

## ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver le budget 2021 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver le crédit d'investissement pour la réfection de la canalisation (eau claire) des Brues Dedos d'un montant de chf 128'000.-.
3. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour la remise en état périodique (REP) du chemin du Chargeou d'un montant de :

REP chemin du Chargeou	CHF 120'000.00
./. Subvention canton et confédération	CHF - 46'564.00
-----	
A charge de la commune de Crémines	CHF 73'436.00

4. Discuter et approuver le Règlement sur les déchets de la commune mixte de Crémines.
5. Prendre connaissance de l'Ordonnance communale sur les déchets.
6. Prendre connaissance de l'Ordonnance 2021 sur les taxes eaux usées.
7. Prendre connaissance de l'Ordonnance concernant la taxe annuelle sur les chiens.
8. Discuter et approuver le budget 2021 de la Commune mixte de Crémines :

Définir et valider :

- a) quotité d'impôt (inchangée)
- b) taxe immobilière (inchangée)
- c) taxe ordures (modifiée)
- d) taxe eau usée (modifiée)
- e) taxe sur les chiens (modifiée)
- f) autres taxes (inchangées)

9. Divers.

Dès le 28 octobre 2020, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Budget 2021 du SSGV
- Budget 2021 de la Commune mixte de Crémines
- Règlement sur les déchets de la commune mixte de Crémines
- Ordonnance communale sur les déchets
- Ordonnance 2021 sur les taxes eaux usées
- Ordonnance concernant la taxe annuelle sur les chiens

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 28 octobre 2020